



Extrait du règlement d'attribution des aides financières à la mobilité internationale (2021-2022)

*Présenté devant le conseil universitaire des relations internationales
de l'université de Nantes (UN) le jeudi 11 mars 2021*

Article 3. Composition du dossier de demande de soutien financier

Les étudiants doivent présenter une demande de soutien financier en ligne à partir d'un espace en ligne disponible depuis l'intranet étudiant, Mobility Online.

La demande de soutien financier en ligne permet la dématérialisation des documents à joindre à la demande (cf. la liste en infra). Aussi, la fiche récapitulative de la demande de soutien financier et le dossier Envoléo complet sont les seuls documents à déposer imprimés au correspondant des relations internationales de l'étudiant.

Les demandes qui ne respectent pas cette procédure et les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la commission d'attribution des aides à la mobilité.

Documents à joindre à la demande de soutien financier (espace sécurisé de l'étudiant sur Mobility Online)

• **Mobilité d'études**

1. Contrat d'études (copie) signé par les 3 parties si possible ou au minimum par les 2 parties (étudiant et responsable de composante)
2. Etudiants boursiers : notification définitive d'attribution de bourse sur critères sociaux de l'année universitaire 2021-2022 (copie)
Si l'attestation définitive n'est pas disponible au moment de la demande de soutien financier, soumettre la notification conditionnelle d'attribution de bourse ou, si ce dernier document n'est pas disponible, la notification d'attribution de bourse la plus récente. L'attestation définitive sera à envoyer pour valider le montant de la bourse d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI).
3. Relevé d'identité bancaire ou postal au nom et à l'adresse du bénéficiaire
4. Calendrier académique de l'université d'accueil
5. Dossier Envoléo le cas échéant (voir le règlement Envoléo pour les pièces constitutives du dossier)

• **Mobilité stage**

1. Attestation d'acceptation de stage (copie ou originale)
2. Convention de stage bilingue signée par les 3 parties (copie ou originale) : ce document peut être transmis au début du séjour s'il n'est pas joint d'emblée au dossier de demande de soutien financier
3. Etudiants boursiers : notification définitive d'attribution de bourse sur critères sociaux de l'année universitaire 2021-2022 (copie).
Si l'attestation définitive n'est pas disponible au moment de la demande de soutien financier, soumettre la notification conditionnelle d'attribution de bourse ou, si ce dernier document n'est pas disponible, la notification d'attribution de bourse la plus récente. L'attestation définitive sera à envoyer pour valider le montant de la bourse d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI).
4. Relevé d'identité bancaire ou postal au nom et à l'adresse du bénéficiaire
5. Dossier Envoléo le cas échéant (voir le règlement Envoléo pour les pièces constitutives du dossier)
6. Un justificatif de domicile à Nantes en cas de demande d'aide à la mobilité internationale étudiante de la ville de Nantes

Article 4 - Procédure d'attribution des aides financières

4.1 Calendrier de dépôt des dossiers

PRESIDENCE

Direction Europe et International

Règlement d'attribution des aides financières à la mobilité internationale

Le candidat dépose à son correspondant des relations internationales, en amont du début de sa mobilité, la fiche récapitulative de la demande de soutien financier (imprimée depuis l'espace sécurisé du candidat) et le dossier Envoléo complet en respectant les dates limites de dépôt suivantes :

- Etudes
 - Départs au 1er semestre (commission 1) : **19 mai 2021**
 - Départs au 2e semestre (commission 2) : **25 novembre 2021**

- Stages
 - Départs postérieurs au 15 janvier (commission 2) : **25 novembre 2021**
 - Départs postérieurs au 15 février (commission 3): **6 janvier 2022**
 - Départs postérieurs au 15 mars (commission 4): **3 février 2022**
 - Départs postérieurs au 15 avril (commission 5): **24 février 2022**
 - Départs postérieurs au 15 mai (commission 6): **31 mars 2022**

Concernant les mobilités de stage, les dossiers transmis en dehors de ce calendrier doivent être justifiés par une lettre explicative du retard de dépôt de la demande d'aide financière. La commission d'attribution des aides à la mobilité instruit ces demandes au cas par cas.